



Index Égalité Femmes/Hommes

Conformément à la législation en vigueur, toute entreprise dont l'Index Égalité Professionnelle Femmes-Hommes est inférieur à 85 points sur 100 doit mettre en œuvre un plan d'action visant à mettre en place des objectifs de progression.

Explications de la note de l'index :

En 2025, notre Index s'établit à 77/100. Nous n'avons pas de comparaison avec les années précédentes puisque l'index était incalculable sur les années précédentes.

Nous pouvons constater des écarts de rémunération sur les catégories valides pour le calcul du critère de l'écart de rémunération. Cet écart s'explique notamment par des montants variables de primes et des majorations différentes applicables, notamment les majorations d'heures de nuit.

Par ailleurs l'indicateur lié aux augmentations au retour de congé maternité est incalculable cette année (alors que la note maximale avait été obtenue en 2022 et 2023),

Nous constatons que nous obtenons la note maximale sur les deux autres critères :

- Augmentation au retour du congé maternité ;
- Augmentation individuelle

Nos objectifs de progression :

Afin de corriger ces écarts et de retrouver un score supérieur à 85/100, des objectifs de progression ont été mis en place. Ces objectifs sont les suivants :

- Corriger les écarts de rémunération afin d'atteindre la note de 40/40 dans la mesure du possible d'ici 2026 et au plus tard en 2028.
- Rétablir une égalité d'accès aux augmentations individuelles dès 2026 afin de rétablir un rééquilibrage entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Notre objectif est clair : **atteindre de nouveau un score supérieur à 85/100 l'année prochaine si possible et au plus tard d'ici 2028.**



Chez **LAHAYE LOGISTIQUE**, l'égalité professionnelle n'est pas une simple exigence légale, mais un **engagement durable**. Nous restons mobilisés pour corriger les écarts identifiés et garantir un environnement de travail juste et équitable pour toutes et tous.

La Direction